

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et Dynamique de Prévention

Objectifs

- Connaître les obligations réglementaires concernant le document unique.
- Acquérir un outil pour faciliter la gestion de la prévention dans son entreprise.
- Manipuler cet outil et connaître les fonctionnalités utiles.
- Être capable d'identifier les risques professionnels.
- Se doter d'une méthode d'évaluation des situations repérées à risque.

Réglementation

- L'article L.4121-3 définit l'obligation d'évaluation des risques, associé à la mise en œuvre d'actions de prévention.
- L'article Article R.4121-1 du Code du travail, impose à l'employeur de retranscrire dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques (DUER).

Public

- Chefs d'entreprise.
- Responsables QHSE.
- Salariés ayant des missions d'animation et de relais de la sécurité santé au travail.

Programme

- Réglementation, responsabilités et obligations.
- Méthodologie pour l'évaluation des risques.
- Présentation du document unique dynamique.
- Repérer les risques et les transcrire sur le DU.
- Évaluer les situations à risques repérées.
- Proposer des actions d'amélioration.
- S'exercer à la manipulation du document unique et savoir en extraire les informations utiles.

Organisation

- Alternance d'exposés théoriques, d'exercices et d'études de cas concrets.
- Échanges et interactivité entre les participants.
- Analyse de situations de travail réelles.
- Étude d'extraits de document unique.
- Exercices d'application en sous-groupes.

Prérequis

Connaissance d'Excel (fonctionnalités de base).

Durée

4 heures

Lieu

Dans les locaux de l'APIAR.

Intervenants

Ingénieur en Prévention des Risques

Tarif

Coût pris en charge par l'APIAR.

Supports

Les participants reçoivent des documents dont le contenu de la formation ainsi qu'une version informatique du DUd© non renseigné.

Cet outil développé avec l'APIAR est la propriété intellectuelle des services de santé au travail ayant contribué à son élaboration dont l'APIAR, couvert par les droits de reproduction. Il est remis aux participants représentants des adhérents du service interentreprises de santé au travail d'AUBENAS pour favoriser leur obligation de transcription dans un document unique des résultats de l'évaluation des risques repérés dans leur entreprise.

Les participants s'engagent à ne pas diffuser cet outil en dehors de leur entreprise.

Contact :

contact@apiar.fr ou 04 75 35 06 30

Inscription via internet (plusieurs dates possibles) :

<http://www.prevention-dromeardeche.fr/agenda/agenda-aubenas>